



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 23 janvier 2023 le « *Règlement numéro 268-22 modifiant le plan d'urbanisme numéro 182-14 et le règlement de zonage numéro 186-14 afin d'agrandir la zone publique et institutionnelle P-1* » ;

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

Que ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale Sainte-Christine-d'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 24 FÉVRIER 2023.

July Bédard

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 24 février 2023 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 24 février 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

July Bédard

Directrice générale et greffière-trésorière